

tituteurs laïques. Les inspecteurs diocésains et les membres du clergé paroissial ont libre accès dans les écoles.

Dans le cas où une municipalité ne s'acquitterait pas de ses obligations légales à l'égard d'une école catholique, les intéressés pourraient s'adresser d'abord au ministère de l'Éducation, puis aux Cours de justice ; mais de semblables conflits ont été fort rares. Les avantages de la loi de 1902 ont été sensibles ; les écoles ont un meilleur corps enseignant qu'autrefois, les instituteurs sont mieux payés et ont des titres universitaires plus élevés. Les classes ont un nombre moyen d'élèves plus faible ; les enfants ont l'avantage de recevoir la visite d'un médecin, sans bourse délier, et même d'avoir des repas gratuits dans les cas de véritable indigence.

Après les élections de 1906, les libéraux hostiles aux écoles religieuses espéraient parvenir à abroger la loi de 1902 ; mais depuis douze ans les efforts tentés en ce sens ont été vains : divers projets ont échoué, et il semble bien qu'à l'heure actuelle les écoles catholiques ne risquent plus de se voir enlever les avantages acquis.

En dehors de l'enseignement primaire, les catholiques possèdent six écoles normales, de nombreux collèges secondaires, cinq halls à Oxford et Cambridge, vingt-six écoles d'arts et métiers, quarante-un orphelins et sept écoles pénitentiaires. Au début du XIX^e siècle, ils n'avaient que dix écoles en tout.

BRÉSIL

L'action sociale du clergé.—On n'a pas oublié qu'un état du Brésil a eu recours à Mgr Aquino, évêque de Matto-Grosso, pour rétablir l'ordre détruit depuis plusieurs années par les luttes politiques acharnées des partis. Forcé, le prélat a pris les rênes du gouvernement à la satisfaction générale.

On parle déjà d'employer la même mesure dans d'autres états, le Céara, par exemple, si les luttes politiques y continuent. "Ne se croirait-on pas ramené, écrit le correspondant de *la Croix*, de Paris, à Rio-de-Janeiro, aux temps de la barbarie, alors que les peuples d'Europe se groupaient autour de leurs évêques pour éviter les vengeances particulières et de cruelles représailles ?

"D'ailleurs, ce ne sont pas seulement les évêques, mais aussi les simples prêtres de campagne qui deviennent la providence de leur paroisse au milieu de ces immenses savanes de l'intérieur du Brésil, privées de communication facile avec la voie ferrée et les grands centres civilisés, et dont les habitants vivent souvent à la merci de quelque potentat de la politique du jour. Contre le despotisme inévitable dans ces occasions, le bon prêtre a bien plus d'influence que le juge de paix. Malgré la séparation officielle de l'Église et de l'État, le Gouvernement est assez intelligent pour comprendre cette influence et s'en servir au besoin pour toute espèce de question administrative, propagande agricole, etc."